

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 8 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps interministériel des attaché(e)s d'administration de l'Etat du ministère de la culture et de la communication

NOR : *MCCB1515852A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 8 juillet 2015, l'arrêté du 11 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps interministériel des attaché(e)s d'administration de l'Etat du ministère de la culture et de la communication est modifié comme suit :

Au lieu de : « L'épreuve orale se déroulera à partir du 16 novembre 2015 en région parisienne », lire : « L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 2 novembre 2015 en région parisienne ».